



Le jeudi 22 juin 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 16 juin 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCO (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), M. Alexandre MEZIERE (à M. le Maire), Mme Dong NGUYEN (à M. Jean-Max LEFEBVRE)

Excusée : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 17-2-6

Affaires Juridiques

Acquisition de l'immeuble
sise à Bondues
11 Chemin Saint-Georges

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de la loi SRU et de ses obligations en matière de production de logements sociaux, la commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'un immeuble d'habitation appartenant au Consort Roelens, sis au 11 Chemin Saint-Georges et cadastrée en BV n° 458, n° 872 et n° 874 pour une contenance d'environ 797 m².

Après négociation avec les propriétaires, la cession du bien a été acceptée sur la base d'un prix fixé à 282 000 €.

Le prix de vente est supérieur au montant de l'estimation des Domaines (environ 22 %), mais se justifie par :

- l'obligation née de l'article 55 de la loi SRU qu'a la ville de rattraper son retard quantitatif et qualitatif en matière de logement sociaux dans un contexte de raréfaction des terrains constructibles ;
- l'engagement pris par la ville dans le contrat triennal et dans le contrat de mixité sociale passés avec l'Etat et avec la MEL de produire au moins 155 logements entre 2017 et 2019,
- la situation géographique particulière de ce terrain situé dans un secteur où peu de logements locatifs sociaux sont implantés ;
- le choix d'une emprise intéressante tant par sa taille que par sa disposition et qui permettra la réalisation de 3 logements locatifs sociaux ;

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à donner son accord sur l'acquisition par la commune de cet immeuble au prix de 282 000 € net vendeur.
- à autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à son acquisition.

Travaux Préparatoires
CA du 06 juin 2017
CG du 13 juin 2017

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

